



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

**Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Sask.
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Bulk Propane	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0142-17X050/A	Date 2017-03-31
Client Reference No. - N° de référence du client W0142-17X050	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$STN-205-4975
File No. - N° de dossier STN-6-39070 (205)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-05-15	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baessler, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur stn205
Telephone No. - N° de téléphone (306)241-2826 ()	FAX No. - N° de FAX (306)975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE RALSTON AB P.O.BOX 6000 MEDICINE HAT Alberta T1A8K8 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 INTRODUCTION.....	2
1.2 SOMMAIRE	2
1.3 COMPTE RENDU	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ,	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
7.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	7
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
7.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
7.5 RESPONSABLES.....	10
7.6 PAIEMENT	11
7.7 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
7.8 LOIS APPLICABLES	13
7.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
7.10 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	13
7.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	13
ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES BESOIN	15
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....	21
ANNEXE «C» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	29
ANNEXE «D» ÉVALUATION FINANCIÈRE.....	30
ANNEXE « E » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	33
ANNEXE «F» LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	36
ANNEXE « G » - FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES.....	37

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent Besoin, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, les exigences en matière d'assurance, le formulaire le formulaire MDN 626 Autorisation de tâches et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Pour la fourniture et livraison de vrac Propane et divers réservoirs de taille et de remplissage de propane sur une nécessaire de base pour les clients de la Base des Forces canadiennes Suffield (BFC Suffield) y compris le Defence Research et Development Canada (RDDC) Suffield, ministère de la défense nationale (MDN), Defence Research et Development Canada (RDDC), ingénieurs de Construction de Base (BCE) et l'unité de la formation de l'armée britannique (BATUS) conformément à l'annexe A.

La période du contrat aura lieu de la date d'émission au 31 mars 2018 avec deux 2 périodes d'option un 1 an.

- 1.2.2 Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.2.4 La présente demande de soumissions vise à établir un contrat comportant des autorisations de tâches pour la livraison du besoin décrit dans la demande de soumissions aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Toute demande de livraison dans les zones visées par des ERGT au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec ou du Labrador, devra faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors du contrat subséquent. »

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2016-04-04) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Offre de document requis pour fins d'évaluation

L'offrant doit fournir le document suivant avec son offre :

a. raffinerie Rack prix Documentation

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Défaut de soumettre tous les documents tel que requis ci-dessus entraînera offre soit déclarée irrecevable.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins deux (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission financière (une copies papier)
Section II: Attestations (une copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus

d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe «B». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «C» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.2 Évaluation du prix – soumission

A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la

liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848\)](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ,

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous le "Requirement » à l'annexe "A ».

7.1.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'AT doivent être conformes à la portée du contrat.

7.1.2.1 Processus d'autorisation de tâches

1. G4 Superviseur des achats fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du Formulaire d'autorisation des tâches DND 626.
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.

3. Dans les deux (2) jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir G4 Superviseur des achats le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée G4 Superviseur des achats. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

7.1.2.2 Obligation du Canada - Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations de tâches

L'obligation du Canada à l'égard de la portion des travaux qui est réalisée en vertu du contrat au moyen d'autorisations de tâches est limitée au montant total des tâches effectivement réalisées par l'entrepreneur.

7.1.2.3 Rapports d'utilisation périodiques - Contrats avec autorisation de tâches

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous ou dans l'annexe G. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les quinze jours civils suivant la fin de la période de référence.

Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier doit comprendre :

Pour chaque AT autorisée:

- i. le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
- ii. le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- iii. le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, excluant les taxes applicables;
- iv. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée;
- v. dates de début et de fin de chaque AT autorisée;

- vi. l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

Pour toutes les AT autorisées:

- i. Le montant (excluant les taxes applicables) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;
- ii. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées.

7.1.2.4 Autorisation de tâches - ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par G4 Superviseur des achats Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

2030 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La durée du contrat est à compter de la date du contrat au **2018-03-31** inclusivement.

7.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) période(s) supplémentaire(s) de une (1) année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Le contrat avec autorisations de tâches est d'établir la livraison du besoin décrit en vertu du contrat aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Toute demande de livraison dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec ou du Labrador devra faire l'objet de marchés distincts attribués en dehors du contrat.

7.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nancy Baessler, Spécialiste des achat
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
101 22nd Street E, Suite 110
Saskatoon, Saskatchewan
Téléphone : 306-241-2836
Télécopieur : 306-975-5397
Courriel : Nancy.Baessler@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

À déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(À remplir par l'entrepreneur)

Prénom: _____

Titre: _____

Compagnie: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Adresse e-mail: _____

7.6 Paiement

7.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé *conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B*, comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de **À déterminer \$**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou

- c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.6.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client
C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C2505C (2008-05-12), Propane - taxe provinciale sur les carburants exclue

7.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Être déterminé

7.6.6 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être accompagnée :

- a. raffinerie Rack prix Documentation au date de livraison ;
 - b. fournir des copies des bordereaux de livraison dosée pour chaque livraison de réservoir de propane individuels ;
 - c. factures entrepreneur pour des locations de réservoir doivent clairement indiquer les numéros de série de chaque citerne a facturé.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Attestations et renseignements supplémentaires

7.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales – 2030 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de biens;
- c) l'Annexe « A », Besoin;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe « E », Exigences en matière d'assurance;
- f) l'Annexe « F », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) Les autorisations de tâches signées;
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

7.10 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe E.
L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.11 Clauses du Guide des CUA

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
D3015C (2014-09-25), Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES BESOIN

PORTÉE

Identification

Le présent énoncé des besoins (EB) traite des travaux à effectuer pour fournir et livrer du propane en vrac et des réservoirs de divers formats, ainsi que pour assurer un approvisionnement en propane au fur et à mesure des besoins des clients de la base de la base des Forces canadiennes de Suffield (BFC Suffield), y compris le Defence Research and Development Canada (RDDC) Suffield, ministère de la Défense nationale (MDN), Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC), le Génie construction de la base (GCB) et l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique (BATUS).

Contexte

La BFC Suffield et ses environs comptent de nombreux réservoirs de propane qui doivent être périodiquement inspectés, homologués et remplis. Du personnel de la BFC Suffield gère un réservoir de propane de 3785 litres (1000 gallons) qui est utilisé comme poste de remplissage sur place.

Du personnel de RDDC gère dix (10) réservoirs d'une capacité de 1893 à 7570 litres, dans le coin sud-ouest du polygone de tir, à une distance de 6 à 10 km de l'entrée est. À l'occasion, des réservoirs de propane en vrac d'une capacité de 1893 à 3785 litres sont utilisés aux fins de location et de remplissage et, parfois, de remplissage, d'évacuation et de retrait à court terme pendant des exercices d'instruction. Du personnel du Génie construction de la BFC Suffield gère neuf (9) réservoirs loués de 3785 litres dans trois (3) aires particulières du champ (désignées dans le présent EB). La BFC Suffield est située à 53 km à l'ouest du centre-ville de Medecine Hat et à 8 km au nord de la route 884 (route Jenner).

Objet

La BFC Suffield doit disposer d'un fournisseur unique pour :

- la fourniture, la livraison et le déchargement de gaz de pétrole liquéfié (propane) en vrac dans les divers réservoirs appartenant à des entrepreneurs et à l'État;
- la fourniture de tout le carburant, l'expertise, le matériel, les pièces et la main-d'œuvre liés à la location à court et à long terme de réservoirs de propane en vrac.

Responsables technique et de la gestion de la qualité

Le responsable de la gestion de la qualité pour la présente tâche est l'officier d'approvisionnement du G4 ou un délégué de celui-ci.

Tâches

Le présent EB porte sur les tâches suivantes :

1. fourniture et livraison;
2. location de réservoirs de propane;
3. réparation/entretien de réservoirs appartenant à l'entrepreneur.

Livraison de propane

1. L'offrant doit pouvoir fournir des services de location de réservoirs en vrac.

2. Il doit livrer tous les produits dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de la commande, pendant les heures normales de travail.
3. Il doit pouvoir accepter des commandes urgentes et livrer tous les produits dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de la demande/commande subséquente. Il doit donc fournir le nom d'une personne-ressource, son titre et un numéro de téléphone pour les appels effectués hors des heures normales de travail.
4. Les méthodes de manutention, de livraison et de gestion du propane doivent être conformes aux normes, aux lois et aux règlements provinciaux et fédéraux les plus récents du Canada.
5. Les véhicules de livraison de l'offrant doivent être équipés de compteurs capables d'imprimer des bordereaux de livraison.
6. L'offrant doit fournir des bordereaux de livraison pour chaque livraison de propane en vrac effectuée. Il doit laisser ces bordereaux au bureau d'approvisionnement local (bâtiment 370) pendant les heures normales de travail (du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h, et le vendredi, de 8 h à 14 h). Hors des heures de travail, ces bordereaux doivent être laissés au poste-barrière des commissionnaires, à l'entrée de la BFC Suffield. Des copies des bordereaux de livraison pour les deux (2) réservoirs de propane (situés à l'entrée S-24) du Génie construction de la base peuvent être envoyées par télécopieur ou par courriel au responsable du projet.
7. L'offrant doit s'assurer que tous les conducteurs chargés de la livraison du propane dans le polygone de tir ont reçu un briefing donné par les responsables du contrôle des polygones de tir et disposent d'une autorisation individuelle d'accès au polygone de tir. L'offrant doit prendre (à ses frais) les dispositions nécessaires immédiatement après l'établissement de l'offre à commandes (voir la section 5.).
8. L'offrant est responsable de récupérer ses véhicules de livraison en cas de panne ou d'enlèvement dans le polygone de tir; aucun membre des FC ou du MDN ne sera appelé à intervenir dans une telle situation. Advenant que l'offrant profite d'une assistance non autorisée, il est responsable de tout dommage causé et ne peut pas en tenir l'État responsable.

Location de réservoirs de propane

1. À la BFC Suffield, l'offrant doit effectuer l'inventaire physique annuel des réservoirs qu'il loue et de ceux de l'État pour lesquels l'entretien est fourni dans le cadre de la présente offre à commandes. Une copie de l'inventaire doit être fournie au responsable du projet dans les sept (7) jours civils suivant la fin de l'inventaire. Le bureau d'approvisionnement local lui fournira de l'aide. Les inventaires doivent indiquer le numéro de location (s'il y a lieu), la couleur, le numéro de série et la capacité de chaque réservoir loué.
2. L'offrant doit assurer la location, la livraison, l'installation, la réparation et le retrait de réservoirs portatifs d'une capacité allant d'environ 1302 à 3785 litres (de 420 à 1000 lb), affectés à des installations mobiles de douche, de buanderie et de cuisine situées à divers endroits dans le polygone de tir de la BFC Suffield, et ce, au fur et à mesure des besoins.
3. La livraison de réservoirs d'au moins 1302 litres doit comprendre la main-d'œuvre, les pièces, les déplacements, le matériel et le transport nécessaires à leur livraison et à leur à la BFC Suffield ou au polygone de tir, au fur et à mesure des besoins, ce qui vise, sans s'y limiter, tous les matériaux d'assujettissement et d'installation, les contrôleurs de débit, les tuyaux souples (d'au plus 25 pi), ainsi que toutes les réparations et tous les travaux d'entretien courants, pendant la période de location. Tous les travaux doivent être effectués par un monteur d'installations au gaz accrédité.
4. L'offrant doit présenter au responsable du projet un rapport mensuel sur la capacité, l'emplacement et le nombre des réservoirs loués par la BFC Suffield. Il doit signaler au responsable du projet tout ajout au compte d'un nouvel emplacement.

- 5 Il incombe à l'offrant d'étiqueter adéquatement toutes les bouteilles conformément à tous les règlements provinciaux et fédéraux, y compris le SIMDUT, et selon toute autre exigence de sécurité relative aux produits chimiques.

Réparation/entretien des réservoirs de l'entrepreneur et de l'État

1. Il incombe à l'offrant de fournir, sans coûts supplémentaires pour l'État, tous les contrôleurs de débit, pistolets, compteurs et tuyaux souples connexes requis pour réparer ou remplacer des réservoirs loués ayant subi une usure ou une détérioration normale.
2. L'offrant doit engager un technicien pour effectuer des vérifications et des réparations urgentes dans les huit (8) heures suivant une commande et des réparations normales dans les vingt-quatre (24) heures suivant une commande.
3. Sur demande, il doit entretenir ou réparer les réservoirs de l'État.

FACTURATION

1. L'offrant doit préciser le numéro du réservoir désigné de la BFC Suffield, conformément à la section 4 (Réservoirs et emplacement) de la présente, ainsi que le numéro de chaque commande figurant sur les connaissements et les factures connexes.
2. Ses factures de location à court-terme doivent clairement indiquer le numéro de série des réservoirs en question et les frais connexes.

RESPONSABLE DU SITE

Le responsable du site ou la personne-ressource sur place devant répondre à questions ou régler des problèmes liés à la mise en place ou à la livraison de produits commandés sera indiqué sur les commandes, s'il y a lieu.

RÉSERVOIRS ET EMBLACEMENT

MDN et BFC Suffield

Numéro de série	Quantité	Emplacement	Capacité	Intervalle approx. de remplissage
CFB-01 (réservoir de l'État)	1	Bâtiment 210 (entretien de la base)	3785 litres*	Bimensuel

* Le réservoir de 3785 litres comprend le compteur de distribution, le tuyau souple et le pistolet de ravitaillement et de remplissage de bouteilles et une balance de plateforme conçue pour peser les bouteilles, lesquels sont tous situés dans le bâtiment d'entretien 210 de la base.

Génie construction de la base (GCB)

Le GCB gère des réservoirs dans l'ensemble du polygone de tir. Les réservoirs ci-dessous n'appartiennent pas à l'État; il s'agit de réservoirs loués annuellement.

- Lazy D – À partir de l'entrée est de la BFC Suffield, circuler en direction nord sur la route 884, tourner à droite à l'entrée W13 et circuler en direction est sur le chemin Kangaroo Rat vers Lazy D - 89 km (aller seulement).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Tour Brutus – À partir de l'entrée de contrôle du champ de tir de la BFC Suffield, circuler en direction est sur le chemin Rattlesnake vers la tour Brutus – 20 km (aller seulement).
- S-24 – À partir de Medicine Hat, circuler en direction nord sur le chemin Box Springs vers le chemin Scott et emprunter l'entrée S-24 de la BFC – 20 km (aller seulement).

Numéro de série*	Quantit. (ch.)	Emplacement	Capacité
1	4	Lazy D (système collecteur – les 4 réservoirs sont raccordés)	3785 litres
2			3785 litres
3			3785 litres
4			3785 litres
5	1	Lazy D	3785 litres
6	1	Tour Brutus	3785 litres
7	1	Tour Brutus	3785 litres
8	2	Entrée S-24	3785 litres
9			3785 litres

* Les numéros de série seront ajoutés/modifiés si de nouveaux réservoirs loués sont installés.

Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC)

Numéro de série	Emplacement - Site	Emplacement - Bâtiment	Distance approx. de l'entrée est	Capacité en litres	Capacité en litres - 80 %
PT-01	Centre Cameron	B569 – Incinérateur	6 km	5,677	4,542
PT-04	Enceinte du bâtiment 490	B114 – Poste électrique de campagne	6km	7,570	6,056
PT-05	Enceinte du bâtiment 490	B49 – Atelier de soutien de campagne	15 km	3,785	3,028
PT-06	Enceinte du bâtiment 490	B592 – Remplissage de produits pétroliers	15 km	3,785	3,028
PT-07	Site pour aérosols Cameron Watson	Salle de bain de la remorque du centre d'essai d'armement	21 km	1,419	1,136
PT-08	Site pour aérosols Cameron Watson	Salle de bain de la remorque du centre d'essai d'armement	21 km	1,419	1,136
PT-09	Centre d'essai d'armement	B51 – Ensemble de campagne	21 km	3,785	3,028
PT-10	Centre d'essai de claquage	B454 – Remorque de développement des rayons X	21 km	3,785	3,028
PT-11	Site d'essai en milieu urbain	B144 – Assemblage du site d'essai en milieu urbain	21 km	3,785	3,028
PT-12	Site d'essai en plein air	B146 – Site d'essai en plein air	7 km	3,785	3,028
PT-12	Site d'essai en plein air	B146 – Site d'essai en plein air	7 km	3,785	3,028
PT-13	RDDC (côté ouest)	Bâtiment 3	Sur la BFC	3,785	3,028
PT-14	IMACH Lab	Bâtiment 640	21 km	3,785	3,028
TOTAUX PT04-PT14				44,473	35,580

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EXIGENCES D'ACCÈS SPÉCIALES

Les employés de l'offrant qui doivent accéder au polygone de tir pour effectuer des livraisons et des collectes et pour répondre à des appels de services doivent assister à un briefing pertinent, et ce, à tous les ans. L'officier d'approvisionnement du G4 (responsable du projet) organisera l'exposé lorsque l'offrant aura déterminé qui y assistera. Des exposés sont donnés tous les mardis et jeudis, à 9 h.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

- La TPS et les taxes sur le carburant doivent être exclues des prix indiqués dans le présent EB.
- La TPS et les taxes sur le carburant, s'il y a lieu, doivent être indiquées séparément sur la facture.

Les taux de taxes provinciales sur le propane ou le butane, lorsqu'il n'est pas utilisé comme carburant de moteur, ne sont pas applicables et doivent être exclus des prix ci-dessous.

La facture de l'offrant doit être jointe à des documents indiquant le prix de gros occasionnel en raffinerie à la date de livraison.

Le prix de l'offrant doit comprendre les coûts de livraison et de déchargement aux endroits énumérés dans le présent EB.

Les bordereaux de compteur ou les connaissements, selon le cas, doivent être fournis au moment de la livraison pour confirmer les quantités livrées (voir la section 1.5.1 de l'annexe A – Livraison du propane).

Le prix par litre du propane pour chaque endroit et chaque année sera calculé en additionnant le prix de gros occasionnel en raffinerie et la majoration (prix de gros + \$/L).

Les renseignements ci-dessous seront utilisés aux fins d'évaluation pour les sections A, B et C. L'offrant doit fournir ce qui suit avec son offre de prix.

- Prix de gros occasionnel en raffinerie le 1^{er} avril 2017 : ____ \$/L.
- Raffinerie utilisée : _____.
- Les documents indiquant le prix de gros occasionnel en raffinerie devront être joints à cette offre (toute forme de document officiel provenant d'une raffinerie et indiquant le prix de gros occasionnel est acceptable).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section A. Pour la période d'offre à commandes allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Élément A1 : majoration par litre de propane en vrac

Élément	Description	Majoration/L
1.	Approvisionnement et livraison en vrac de propane suivant l'annexe A. Majoration par litre du propane (y compris tous les frais de livraison, mais excluant les frais liés au transport et aux matières dangereuses). La majoration s'ajoute au prix de gros occasionnel en raffinerie à la date de livraison d'une commande subséquente à une offre à commandes.	
1a.	Réservoirs du MDN et de la BFC Suffield (MDN)	_____ \$/L
1b.	Réservoirs du Génie de construction de la base (GCB)	_____ \$/L
1c.	Réservoirs de Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC)	_____ \$/L

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Élément A2 : frais de livraison de propane en vrac

Élément	Description	Prix
2a.	Frais de transport par livraison.	_____ \$/livraison
2b.	Frais liés aux matières dangereuses par livraison.	_____ \$/livraison

Élément A3 : livraison de propane – commande urgente

Élément	Description	Prix
3.	Livraison de propane en cas d'urgence conformément à l'annexe A (livraison dans les 24 heures suivant la demande/commande subséquente). Si ces frais supplémentaires s'appliquent, ils seront ajoutés au prix du propane en vrac et de sa livraison.	
3a.	Les frais par appel de service d'urgence pour la livraison de propane dans les 24 heures suivant la demande/commande subséquente.	_____ \$/appel

Élément A4 : location de réservoirs de propane en vrac

Élément	Description	Prix
4.	Location de réservoirs de propane en vrac de l'offrant, conformément au coût total indiqué l'annexe A (coût comprenant, sans toutefois s'y limiter, la livraison et le retrait, les services d'un monteur d'installations au gaz accrédité, la main-d'œuvre, l'installation, la réparation normale, le montage, les matériaux d'assujettissement, l'entretien, les raccords, les contrôleurs de débit et les tuyaux souples).	
4a.	Livraison et installation d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4b.	Livraison et installation d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4c.	Retrait et évacuation d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4d.	Retrait et évacuation d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4e.	Location mensuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4f.	Location mensuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4g.	Location annuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4h.	Location annuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Élément A5 : appels de service pour les réservoirs de propane en vrac de l'État

Élément	Description	Prix
5.	Tarif des appels de service et taux horaire du monteur d'installations au gaz accrédité* par appel de service visant la réparation ou l'entretien de réservoirs de propane en vrac de l'État.	
5a.	Tarif pour appel de service (s'il y a lieu).	_____ \$/appel
5b.	Taux horaire de la main-d'œuvre pendant les heures normales de travail.	_____ \$/h
5c.	Tarif pour appel de service d'urgence (hors des heures normales de travail, les fins de semaine et les congés fériés).	_____ \$/appel
5d.	Taux horaire pour appel de service d'urgence (hors des heures normales de travail, les fins de semaine et les congés fériés).	_____ \$/appel

*Le Canada ne paiera aucun frais lié à un apprenti monteur d'installations au gaz.

Élément A6 : matériel et pièces de rechange (hormis l'installation et la réparation des réservoirs de l'offrant, sauf si les réparations ne sont pas attribuables à une usure et à une détérioration normale)

Élément	Description
6a.	Matériel et pièces de rechange (hormis les articles gratuits) au coût livré (qui comprend le prix facturé, ainsi que les frais de transport, de change, de douane et de courtage) plus un pourcentage de majoration de ___ %, hormis la taxe de vente. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) est en sus et doit être indiquée séparément sur une facture.

Section B. Pour la période de l'offre à commandes allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Élément B1 : majoration par litre de propane en vrac

Élément	Description	Majoration/L
1.	Approvisionnement et livraison en vrac de propane suivant l'annexe A. Majoration par litre du propane (y compris tous les frais de livraison, mais excluant les frais liés au transport et aux matières dangereuses). La majoration s'ajoute au prix de gros occasionnel en raffinerie à la date de livraison d'une commande subséquente à une offre à commandes.	
1a.	Réservoirs du MDN et de la BFC Suffield (MDN)	_____ \$/L
1b.	Réservoirs du Génie de construction de la base (GCB)	_____ \$/L
1c.	Réservoirs de Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC)	_____ \$/L

Élément B2 : frais de livraison de propane en vrac

Élément	Description	Prix
2a.	Frais de transport par livraison.	_____ \$/livraison
2b.	Frais liés aux matières dangereuses par livraison.	_____ \$/livraison

Élément B3 : livraison de propane – commande urgente

Élément	Description	Prix
3.	Livraison de propane en cas d'urgence conformément à l'annexe A (livraison dans les 24 heures suivant la demande/commande subséquente). Si ces frais supplémentaires s'appliquent, ils seront ajoutés au prix du propane en vrac et de sa livraison.	
3a.	Les frais par appel de service d'urgence pour la livraison de propane dans les 24 heures suivant la demande/commande subséquente.	_____ \$/appel

Élément B4 : location de réservoirs de propane en vrac

Élément	Description	Prix
4.	Location de réservoirs de propane en vrac de l'offrant, conformément au coût total indiqué l'annexe A (coût comprenant, sans toutefois s'y limiter, la livraison et le retrait, les services d'un monteur d'installations au gaz accrédité, la main-d'œuvre, l'installation, la réparation normale, le montage, les matériaux d'assujettissement, l'entretien, les raccords, les contrôleurs de débit et les tuyaux souples).	
4a.	Livraison et installation d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4b.	Livraison et installation d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4c.	Retrait et évacuation d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4d.	Retrait et évacuation d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4e.	Location mensuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4f.	Location mensuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4g.	Location annuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4h.	Location annuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir

Élément B5 : appels de service pour les réservoirs de propane en vrac de l'État

Élément	Description	Prix
5.	Tarif des appels de service et taux horaire du monteur d'installations au gaz accrédité* par appel de service visant la réparation ou l'entretien de réservoirs de propane en vrac de l'État.	
5a.	Tarif pour appel de service (s'il y a lieu).	_____ \$/appel
5b.	Taux horaire de la main-d'œuvre pendant les heures normales de travail.	_____ \$/h
5c.	Tarif pour appel de service d'urgence (hors des heures normales de travail, les fins de semaine et les congés fériés).	_____ \$/appel
5d.	Taux horaire pour appel de service d'urgence (hors des heures normales de travail, les fins de semaine et les congés fériés).	_____ \$/appel

*Le Canada ne paiera aucun frais lié à un apprenti monteur d'installations au gaz.

Élément B6 : matériel et pièces de rechange (hormis l'installation et la réparation des réservoirs de l'offrant, sauf si les réparations ne sont pas attribuables à une usure et à une détérioration normale)

Élément	Description
6a.	Matériel et pièces de rechange (hormis les articles gratuits) au coût livré (qui comprend le prix facturé, ainsi que les frais de transport, de change, de douane et de courtage) plus un pourcentage de majoration de _____ %, hormis la taxe de vente. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) est en sus et doit être indiquée séparément sur une facture.

Section C. Pour la période de l'offre à commandes allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Élément C1 : majoration par litre de propane en vrac

Élément	Description	Majoration/L
1.	Approvisionnement et livraison en vrac de propane suivant l'annexe A. Majoration par litre du propane (y compris tous les frais de livraison, mais excluant les frais liés au transport et aux matières dangereuses). La majoration s'ajoute au prix de gros occasionnel en raffinerie à la date de livraison d'une commande subséquente à une offre à commandes.	
1a.	Réservoirs du MDN et de la BFC Suffield (MDN)	_____ \$/L
1b.	Réservoirs du Génie de construction de la base (GCB)	_____ \$/L
1c.	Réservoirs de Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC)	_____ \$/L

Élément C2 : frais de livraison de propane en vrac

Élément	Description	Prix
2a.	Frais de transport par livraison.	_____ \$/livraison
2b.	Frais liés aux matières dangereuses par livraison.	_____ \$/livraison

Élément C3 : livraison de propane – commande urgente

Élément	Description	Prix
3.	Livraison de propane en cas d'urgence conformément à l'annexe A (livraison dans les 24 heures suivant la demande/commande subséquente). Si ces frais supplémentaires s'appliquent, ils seront ajoutés au prix du propane en vrac et de sa livraison.	
3a.	Les frais par appel de service d'urgence pour la livraison de propane dans les 24 heures suivant la demande/commande subséquente.	_____ \$/appel

Élément C4 : location de réservoirs de propane en vrac

Élément	Description	Prix
4.	Location de réservoirs de propane en vrac de l'offrant, conformément au coût total indiqué l'annexe A (coût comprenant, sans toutefois s'y limiter, la livraison et le retrait, les services d'un monteur d'installations au gaz accrédité, la main-d'œuvre, l'installation, la réparation normale, le montage, les matériaux d'assujettissement, l'entretien, les raccords, les contrôleurs de débit et les tuyaux souples).	
4a.	Livraison et installation d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4b.	Livraison et installation d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4c.	Retrait et évacuation d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4d.	Retrait et évacuation d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4e.	Location mensuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4f.	Location mensuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir
4g.	Location annuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité inférieure à 3785 L).	_____ \$/réservoir
4h.	Location annuelle d'un réservoir de propane en vrac (capacité de 3785 L ou plus).	_____ \$/réservoir

Élément C5 : appels de service pour les réservoirs de propane en vrac de l'État

Élément	Description	Prix
5.	Tarif des appels de service et taux horaire du monteur d'installations au gaz accrédité* par appel de service visant la réparation ou l'entretien de réservoirs de propane en vrac de l'État.	
5a.	Tarif pour appel de service (s'il y a lieu).	_____ \$/appel
5b.	Taux horaire de la main-d'œuvre pendant les heures normales de travail.	_____ \$/h
5c.	Tarif pour appel de service d'urgence (hors des heures normales de travail, les fins de semaine et les congés fériés).	_____ \$/appel
5d.	Taux horaire pour appel de service d'urgence (hors des heures normales de travail, les fins de semaine et les congés fériés).	_____ \$/appel

*Le Canada ne paiera aucun frais lié à un apprenti monteur d'installations au gaz.

Élément C6 : matériel et pièces de rechange (hormis l'installation et la réparation des réservoirs de l'offrant, sauf si les réparations ne sont pas attribuables à une usure et à une détérioration normale)

Élément	Description
6a.	Matériel et pièces de rechange (hormis les articles gratuits) au coût livré (qui comprend le prix facturé, ainsi que les frais de transport, de change, de douane et de courtage) plus un pourcentage de majoration de _____ %, hormis la taxe de vente. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) est en sus et doit être indiquée séparément sur une facture.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «C» de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE «D» Évaluation financière

1. Évaluation financière

Les quantités et les unités estimées ci-dessous sont indiquées aux fins d'évaluation seulement et ne feront pas partie de l'offre à commandes.

Le prix global de l'offre sera calculé d'après la formule suivante et les prix offerts à l'annexe B (modalités de paiement). Remarque : le prix unitaire correspond au prix de gros occasionnel avec majoration en dollars par litre.

Section A

- i. prix unitaire fixe de l'élément 1a. BFC Suffield (MDN), nombre de réservoirs multiplié (x) par 38 000 litres;
- plus ii. prix unitaire fixe de l'élément 1b. Génie construction de la base (GCB), nombre de réservoirs multiplié (x) par 57 000 litres;
- plus iii. prix unitaire fixe de l'élément 1c. Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC), nombre de réservoirs multiplié (x) par 96 000 litres;
- plus iv. prix unitaire fixe de l'élément 2a. Frais liés au transport multiplié (x) par 30 livraisons;
- plus v. prix unitaire fixe de l'élément 2b. Frais liés aux matières dangereuses multiplié (x) par 30 livraisons;
- plus vi. prix unitaire fixe de l'élément 3a. Frais liés aux commandes subséquentes urgentes liées à la livraison multiplié (x) par 10 livraisons;
- plus vii. prix offert pour l'élément 4a. Frais liés à l'installation d'un réservoir de propane [> 3785 litres] multiplié (x) par 2 réservoirs;
- plus viii. prix offert pour l'élément 4b. Frais liés à l'installation d'un réservoir de propane [≤ 3785 litres] multiplié (x) par 9 réservoirs;
- plus ix. prix offert pour l'élément 4c. Frais liés au retrait d'un réservoir de propane [> 3785 litres] multiplié (x) par 2 réservoirs;
- plus x. prix offert pour l'élément 4d. Frais liés au retrait d'un réservoir de propane [≤ 3785 litres] multiplié (x) par 9 réservoirs;
- plus xi. prix offert pour l'élément 4e. Frais liés à la location mensuelle d'un réservoir de propane [> 3785 litres] multiplié (x) par 2 mois;
- plus xii. prix offert pour l'élément 4f. Frais liés à la location mensuelle d'un réservoir de propane [≤ 3785 litres] multiplié (x) par 2 mois;
- plus xiii. prix offert pour l'élément 4g. Frais liés à location annuelle d'un réservoir de propane [>3785 litres] multiplié (x) par 1 an;
- plus xiv. prix offert pour l'élément 4h. Frais liés à location annuelle d'un réservoir de propane [≤ 3785 litres] multiplié (x) par 1 an;
- plus xv. prix offert pour l'élément 5a. Tarif des appels de service multiplié (x) par 5 appels;
- plus xvi. prix offert pour l'élément 5b. Tarif horaire des appels de service multiplié (x) par 15 heures;
- plus xvii. Prix offert pour l'élément 5c. Tarif des appels de service d'urgence multiplié (x) par 5 appels;
- plus xviii. Prix offert pour l'élément 5d. Tarif des appels de service d'urgence multiplié (x) 15 heures;

égale (=) le **prix global** de l'offre pour la période allant de la date de l'émission de l'offre à commandes au 31 mars 2018.

Section B

- i. prix unitaire fixe de l'élément 1a. BFC Suffield (MDN), nombre de réservoirs multiplié (x) par 38 000 litres;
- plus ii. prix unitaire fixe de l'élément 1b. Génie construction de la base (GCB), nombre de réservoirs multiplié (x) par 57 000 litres;
- plus iii. prix unitaire fixe de l'élément 1c. Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC), nombre de réservoirs multiplié (x) par 96 000 litres;
- plus iv. prix unitaire fixe de l'élément 2a. Frais liés au transport multiplié (x) par 30 livraisons;
- plus v. prix unitaire fixe de l'élément 2b. Frais liés aux matières dangereuses multiplié (x) par 30 livraisons;
- plus vi. prix unitaire fixe de l'élément 3a. Frais liés aux commandes subséquentes urgentes liées à la livraison multiplié (x) par 10 livraisons;
- plus vii. prix offert pour l'élément 4a. Frais liés à l'installation d'un réservoir de propane [$>$ 3785 litres] multiplié (x) par 2 réservoirs;
- plus viii. prix offert pour l'élément 4b. Frais liés à l'installation d'un réservoir de propane [\leq 3785 litres] multiplié (x) par 9 réservoirs;
- plus ix. prix offert pour l'élément 4c. Frais liés au retrait d'un réservoir de propane [$>$ 3785 litres] multiplié (x) par 2 réservoirs;
- plus x. prix offert pour l'élément 4d. Frais liés au retrait d'un réservoir de propane [\leq 3785 litres] multiplié (x) par 9 réservoirs;
- plus xi. prix offert pour l'élément 4e. Frais liés à la location mensuelle d'un réservoir de propane [$>$ 3785 litres] multiplié (x) par 2 mois;
- plus xii. prix offert pour l'élément 4f. Frais liés à la location mensuelle d'un réservoir de propane [\leq 3785 litres] multiplié (x) par 2 mois;
- plus xiii. prix offert pour l'élément 4g. Frais liés à location annuelle d'un réservoir de propane [$>$ 3785 litres] multiplié (x) par 1 an;
- plus xiv. prix offert pour l'élément 4h. Frais liés à location annuelle d'un réservoir de propane [\leq 3785 litres] multiplié (x) par 1 an;
- plus xv. prix offert pour l'élément 5a. Tarif des appels de service multiplié (x) par 5 appels;
- plus xvi. prix offert pour l'élément 5b. Tarif horaire des appels de service multiplié (x) par 15 heures;
- plus xvii. Prix offert pour l'élément 5c. Tarif des appels de service d'urgence multiplié (x) par 5 appels;
- plus xviii. Prix offert pour l'élément 5d. Tarif des appels de service d'urgence multiplié (x) 15 heures;

égale (=) le **prix global** de l'offre pour la période allant de la 01 avril 2018 de l'offre à commandes au 31 mars 2019.

Section C

- i. prix unitaire fixe de l'élément 1a. BFC Suffield (MDN), nombre de réservoirs multiplié (x) par 38 000 litres;
- plus ii. prix unitaire fixe de l'élément 1b. Génie construction de la base (GCB), nombre de réservoirs multiplié (x) par 57 000 litres;
- plus iii. prix unitaire fixe de l'élément 1c. Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC), nombre de réservoirs multiplié (x) par 96 000 litres;
- plus iv. prix unitaire fixe de l'élément 2a. Frais liés au transport multiplié (x) par 30 livraisons;
- plus v. prix unitaire fixe de l'élément 2b. Frais liés aux matières dangereuses multiplié (x) par 30 livraisons;
- plus vi. prix unitaire fixe de l'élément 3a. Frais liés aux commandes subséquentes urgentes liées à la livraison multiplié (x) par 10 livraisons;
- plus vii. prix offert pour l'élément 4a. Frais liés à l'installation d'un réservoir de propane [$>$ 3785 litres] multiplié (x) par 2 réservoirs;
- plus viii. prix offert pour l'élément 4b. Frais liés à l'installation d'un réservoir de propane [\leq 3785 litres] multiplié (x) par 9 réservoirs;

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- plus ix. prix offert pour l'élément 4c. Frais liés au retrait d'un réservoir de propane [> 3785 litres] multiplié (x) par 2 réservoirs;
 - plus x. prix offert pour l'élément 4d. Frais liés au retrait d'un réservoir de propane [≤ 3785 litres] multiplié (x) par 9 réservoirs;
 - plus xi. prix offert pour l'élément 4e. Frais liés à la location mensuelle d'un réservoir de propane [> 3785 litres] multiplié (x) par 2 mois;
 - plus xii. prix offert pour l'élément 4f. Frais liés à la location mensuelle d'un réservoir de propane [≤ 3785 litres] multiplié (x) par 2 mois;
 - plus xiii. prix offert pour l'élément 4g. Frais liés à location annuelle d'un réservoir de propane [>3785 litres] multiplié (x) par 1 an;
 - plus xiv. prix offert pour l'élément 4h. Frais liés à location annuelle d'un réservoir de propane [≤ 3785 litres] multiplié (x) par 1 an;
 - plus xv. prix offert pour l'élément 5a. Tarif des appels de service multiplié (x) par 5 appels;
 - plus xvi. prix offert pour l'élément 5b. Tarif horaire des appels de service multiplié (x) par 15 heures;
 - plus xvii. Prix offert pour l'élément 5c. Tarif des appels de service d'urgence multiplié (x) par 5 appels;
 - plus xviii. Prix offert pour l'élément 5d. Tarif des appels de service d'urgence multiplié (x) 15 heures;

égale (=) le **prix global** de l'offre pour la période allant de la 01 avril 2019 de l'offre à commandes au 31 mars 2020.

**Le prix d'offre globale pour chaque période s'ajouteront ensuite ensemble.
(Section A, Section B + Section C = prix global Aggregate offre.)**

ANNEXE « E » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

2. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
 - n. Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.
 - o. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que,

indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

2. Assurance responsabilité civile automobile

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

3. Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance civile relative aux réservoirs de stockage d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

3. La police d'assurance civile relative aux réservoirs de stockage doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - c. Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - e. Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.
 - f. Assurance de responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage : La police doit couvrir les blessures corporelles et les dommages matériels causés hors site à des tiers par des rejets provenant de réservoirs de stockage (en surface et sous terre). La protection doit comprendre les mesures correctives et le nettoyage de ces rejets.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «F» LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

DEC 21 2016



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Contract Number / Numéro du contrat W0142-17X050
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART I - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine CFB SUFFIELD	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction 3 CDSG	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Service Contract to provide tanks and bulk transfer of propane to storage tanks		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED





PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
 If Yes, indicate the level of sensitivity.
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité.

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
 Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personal security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITE | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments
 Commentaires spéciaux

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
 If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Déposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Control Number / Numéro du contrat

W0142-17X050

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉE			CLASSIFIED / CLASSIFIÉE			NATO				DISCRET				
	A	B	C	Confidential / CONFIDENTIEL	Secret / SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	Control Top Secret / Contrôle TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉE			Secret / SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C		
Information Assets / Informations et/ou documents / Liens / Propriété															
IT Media / Support TI / IT Link / Lien informatique															

12 a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente L'VRS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12 b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente L'VRS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Contract Number / Numéro du contrat W0142-17X050
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) FEWER, Debbie	Title - Titre MCO	Signature <i>Deborah Fewer</i>
Telephone No. - N° de téléphone (403)544-4533	Facsimile No. - N° de télécopieur (403)544-5056	E-mail address - Adresse courriel deborah.fewer@forces.gc.ca
		Date Dec 2016

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Sasa Medjovic - DDSO - Industrial Security Senior Security Analyst	Title - Titre Senior Security Analyst	Signature <i>Sasa Medjovic</i>
Telephone No. - N° de téléphone Tel: 613-996-0286	Facsimile No. - N° de télécopieur E-mail: sasa.medjovic@forces.gc.ca	E-mail address - Adresse courriel Date: 2016-Dec 21

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached?

Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes? No / Non Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées) <i>N Baessler</i>	Title - Titre <i>Procurement Specialist</i>	Signature <i>N Baessler</i>
Telephone No. - N° de téléphone 306 241 2826	Facsimile No. - N° de télécopieur 306 975 5397	E-mail address - Adresse courriel Nancy.Baessler@pwgsc.gc.ca
		Date 17-03-31

17. Contract Security Officer / Responsable contractuelle en matière de sécurité

Name Jennifer Flynn-Mackey	Signature <i>Jennifer Flynn</i>
Telephone Jennifer.Flynn-Mackey@tpwsc-pwgsc.gc.ca	Date Jan 11/17

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-17X050/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-17X050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39070

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « G » - FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES

**TASK AUTHORIZATION
AUTORISATION DES TÂCHES**

<p>All invoices/progress claims must show the reference Contract and Task numbers. Toutes les factures doivent indiquer les numéros du contrat et de la tâche.</p>		Contract no. – N° du contrat
		Task no. – N° de la tâche
Amendment no. – N° de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Réduction	Previous value – Valeur précédente
To – À	<p>TO THE CONTRACTOR</p> <p>You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above reference contract. Only services included in the contract shall be supplied against this task.</p> <p>Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.</p> <p>À L'ENTREPRENEUR</p> <p>Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande.</p> <p>Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescrits. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.</p>	
Delivery location – Expédié à		
Delivery/Completion date – Date de livraison/d'achèvement	<p>_____</p> <p>Date for the Department of National Defence pour le ministère de la Défense nationale</p>	
Contract item no. N° d'article du contrat	Services	Cost Prix
		GST/HST TPS/TVH
		Total
<p>APPLICABLE ONLY TO PWGSC CONTRACTS: The Contract Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceeds the threshold specified in the contract.</p> <p>NE S'APPLIQUE QU'ÀUX CONTRATS DE TPSGC : La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulaire DND 626 est supérieure au seuil précisé dans le contrat.</p>		
<p>_____</p> <p>for the Department of Public Works and Government Services pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux</p>		

**Instructions for completing
DND 626 - Task Authorization**

Contract no.

Enter the PWGSC contract number in full.

Task no.

Enter the sequential Task number.

Amendment no.

Enter the amendment number when the original Task is amended to change the scope or the value.

Increase/Decrease

Enter the increase or decrease total dollar amount including taxes.

Previous value

Enter the previous total dollar amount including taxes.

To

Name of the contractor.

Delivery location

Location where the work will be completed, if other than the contractor's location.

Delivery/Completion date

Completion date for the task.

for the Department of National Defence

Signature of the DND person who has delegated **Authority** for signing DND 626 (level of authority based on the dollar value of the task and the equivalent signing authority in the PAM 1.4). **Note:** the person signing in this block ensures that the work is within the scope of the contract, that sufficient funds remain in the contract to cover this task and that the task is affordable within the Project/Unit budget.

Services

Define the requirement briefly (attach the SOW) and identify the cost of the task using the contractor's quote on the level of effort. The Task must use the basis of payment stipulated in the contract. If there are several basis of payment then list here the one(s) that will apply to the task quote (e.g. milestone payments; per diem rates/labour category hourly rates; travel and living rates; firm price/ceiling price, etc.). All the terms and conditions of the contract apply to this Task Authorization and cannot be ignored or amended for this task. Therefore it is not necessary to restate these general contract terms and conditions on the DND 626 Task form.

Cost

The cost of the Task broken out into the individual costed items in **Services**.

GST/HST

The GST/HST cost as appropriate.

Total

The total cost of the task. The contractor may not exceed this amount without the approval of DND indicated on an amended DND 626. The amendment value may not exceed 50% (or the percentage for amendments established in the contract) of the original value of the task authorization. The total cost of a DND 626, including all amendments, may not exceed the funding limit identified in the contract.

Applicable only to PWGSC contracts

This block only applies to those Task Authorization contracts awarded by PWGSC. The contract will include a specified threshold for DND sole approval of the DND 626 and a percentage for DND to approve amendments to the original DND 626. Tasks that will exceed these thresholds must be passed to the PWGSC Contracting Authority for review and signature prior to authorizing the contractor to begin work.

Note:

Work on the task may not commence prior to the date this form is signed by the DA Authority - for tasks within the DND threshold; and by both DND and PWGSC for those tasks over the DND threshold.

**Instructions pour compléter le formulaire
DND 626 - Autorisation des tâches**

N° du contrat

Inscrivez le numéro du contrat de TPSGC en entier.

N° de la tâche

Inscrivez le numéro de tâche séquentiel.

N° de la modification

Inscrivez le numéro de modification lorsque la tâche originale est modifiée pour en changer la portée.

Augmentation/Réduction

Inscrivez le montant total de l'augmentation ou de la diminution, y compris les taxes.

Valeur précédente

Inscrivez le montant total précédent, y compris les taxes.

À

Nom de l'entrepreneur.

Expédié à

Endroit où le travail sera effectué, si celui-ci diffère du lieu d'affaires de l'entrepreneur.

Date de livraison/d'achèvement

Date d'achèvement de la tâche.

pour le ministère de la Défense nationale

Signature du représentant du MDN auquel on a délégué le **pouvoir d'approbation** en ce qui a trait à la signature du formulaire DND 626 (niveau d'autorité basé sur la valeur de la tâche et le signataire autorisé équivalent mentionné dans le MAA 1.4). **Nota** : la personne qui signe cette attache de signature confirme que les travaux respectent la portée du contrat, que suffisamment de fonds sont prévus au contrat pour couvrir cette tâche et que le budget alloué à l'unité ou pour le projet le permet.

Services

Définissez brièvement le besoin (joignez l'ET) et établissez le coût de la tâche à l'aide de la soumission de l'entrepreneur selon le niveau de difficulté de celle-ci. Les modalités de paiement stipulées dans le contrat s'appliquent à la tâche. Si plusieurs d'entre elles sont prévues, énumérez ici celle/celles qui s'appliquera/ront à la soumission pour la tâche à accomplir (p.ex. acompte fondé sur les étapes franchies; taux quotidien ou taux horaire établi selon la catégorie de main-d'œuvre; frais de déplacement et de séjour; prix fixe ou prix plafond; etc.). Toutes les modalités du contrat s'appliquent à cette autorisation de tâche et ne peuvent être négligées ou modifiées quant à la tâche en question. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ces modalités générales afférentes au contrat sur le formulaire DND 626.

Prix

Mentionnez le coût de la tâche en le répartissant selon les frais afférents à chaque item mentionné dans la rubrique **Services**.

TPS/TVH

Mentionnez le montant de la TPS/TVH, s'il y a lieu.

Total

Mentionnez le coût total de la tâche. L'entrepreneur ne peut dépasser ce montant sans l'approbation du MDN, formulaire DND 626 modifié à l'appui. Le coût de la modification ne peut pas être supérieur à 50 p. 100 du montant initial prévu dans l'autorisation de tâche (ou au pourcentage prévu dans le contrat pour les modifications). Le coût total spécifié dans le formulaire DND 626, y compris toutes les modifications, ne peut dépasser le plafond de financement mentionné dans le contrat.

Ne s'applique qu'aux contrats de TPSGC

Le présent paragraphe s'applique uniquement aux autorisations de tâche accordées par TPSGC. On inscrira dans le formulaire DND 626 un plafond précis qui ne pourra être approuvé que par le MDN et un pourcentage selon lequel le MDN pourra approuver des modifications au formulaire DND 626 original. Les tâches dont le coût dépasse ces plafonds doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC pour examen et signature avant qu'on autorise l'entrepreneur à débiter les travaux.

Nota :

Les travaux ne peuvent commencer avant la date de signature de ce formulaire par le responsable du MDN, pour les tâches dont le coût est inférieur au plafond établi par le MDN, et par le MDN et TPSGC pour les tâches dont le coût dépasse le plafond établi par le MDN.